

Lundi 14 juin 2010 – Aix les Bains

Dominique POUJEAUX – DEB/PGREM

La réduction d'usage des pesticides en ZNA - Cadre réglementaire



Resources, territoires et habitats
Énergie et climat
Prévention des risques
Développement durable
Infrastructures, transports et mer

**Présent
pour
l'avenir**



Ministère de l'Écologie, de l'Énergie,
du Développement durable et de la Mer

WWW.developpement-durable.gouv.fr

La réduction d'usage des pesticides en ZNA : contexte réglementaire

- La **directive cadre pesticides** (2009/128/CE) instaurant un cadre communautaire pour une utilisation des pesticides compatible avec le développement durable
- Les engagements du **Grenelle de l'environnement** et la loi Grenelle I du 3 août 2009,
- Les outils pour réduire l'usage des pesticides de 50%, sous 10 ans, si possible : **le plan ECOPHYTO 2018**, rendu public le 10 septembre 2008, **avec un axe 7 dédié aux ZNA** ...

La Directive Cadre Pesticides : *les grandes lignes*

- Mettre en place un PAN, en fixant éventuellement un objectif de réduction quantitative d'usage (pour réduire les risques et les impacts)
- Interdire les traitements aériens, sauf dérogations
- Privilégier les méthodes non chimiques et le recours à la lutte intégrée
- Former tous les utilisateurs (pros) de produits phytopharmaceutiques et les personnes en contact avec le public (distributeurs)
- Contrôler le matériel d'application
- Restreindre l'usage de produits préoccupants dans les lieux fréquentés par le public et les groupes vulnérables
- Informer le grand public ...

Les engagements du Grenelle : pesticides et ZNA /

Le « retrait » des 53 substances :

Retirer du marché les produits contenant les 40 substances les plus préoccupantes en fonction de leur substituabilité et de leur dangerosité pour l'homme, **30 au plus tard en 2009**, 10 d'ici à la fin 2010, et, d'autre part, diminuer de 50 % d'ici à 2012 ceux contenant des substances préoccupantes pour lesquels il n'existe pas d'alternative.

(article 28, c), LG I)

L'objectif de réduction d'usage de 50%, sous 10 ans, si possible :

« De manière générale, l'objectif est de réduire de moitié les usages des produits phytopharmaceutiques et des biocides en dix ans en accélérant la diffusion de méthodes alternatives sous réserve de leur mise au point. »

(article 28, c), LG I)

Les engagements du Grenelle : pesticides et ZNA //

- Interdire l'épandage aérien de produits phytopharmaceutiques, sauf dérogations

(Article 28, e), LG I)

- Encadrer les professions de distributeurs et d'applicateurs de produits phytos par des exigences en matière de formation, d'identification ou de séparation des activités de vente et de conseil, dans le cadre d'un référentiel vérifiable d'enregistrement et de traçabilité des produits.

(Article 28, e), LG I)

- Interdire l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et biocides contenant des substances extrêmement préoccupantes pour les usages non professionnels ainsi que dans les lieux publics, sauf dérogation exceptionnelle, dans les six mois suivant la publication de la présente loi pour les produits phytos.

(Article 33, LG I) ...

Le plan Ecophyto 2018

Axe 1: Évaluer les progrès en matière de diminution de l'usage des pesticides

Axe 2: Recenser et généraliser les systèmes agricoles et les moyens connus permettant de réduire l'utilisation des pesticides en mobilisant l'ensemble des partenaires de la recherche, du développement et du transfert

Axe 3: Innover dans la conception et la mise au point des itinéraires techniques et des systèmes de cultures économes en pesticides

Axe 4: Former à la réduction et à la sécurisation de l'utilisation des pesticides

Axe 5: Renforcer les réseaux de surveillance sur les bio-agresseurs et sur les effets non intentionnels de l'utilisation des pesticides

Axe 6: Prendre en compte les spécificités des DOM

Axe 7: Réduire et sécuriser l'usage des produits phytos en ZNA

Axe 8: Organiser le suivi national du plan et sa déclinaison territoriale et communiquer sur la réduction de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques

Le plan Ecophyto 2018

- Ne concerne que les produits phytopharmaceutiques
- Boite à outils de mise en place des objectifs du Grenelle
- Pilotage du plan par le MAAP et de l'axe 7 par la DEB
- Financement sur la base de la redevance pour pollution diffuse

- 8 axes opérationnels :

des axes transversaux qui concernent aussi l'usage des pesticides en ZNA (comme l'axe 5 sur l'épidémiosurveillance par ex.) et un axe 7 dédié ZNA.

L'axe 7 du plan Ecophyto

3 thèmes :

-  Améliorer la qualification des applicateurs professionnels en zone non agricole en matière d'usage des pesticides
-  Sécuriser l'utilisation des pesticides par les amateurs et les encadrer strictement dans les lieux destinés au public
-  Développer et diffuser des outils spécifiques pour la diminution de l'usage des pesticides en ZNA (en développant des stratégies globales d'aménagement du territoire)



2 approches :

- Modification de la réglementation
- Mobilisation des acteurs

L'axe 7 du plan Ecophyto 2018 : modifier la réglementation /

- Formation obligatoire des applicateurs : **le certiphyto**
 - objectif de formation qualifiante, initiale ou continue, de tous les applicateurs, distributeurs et conseillers
 - **dispositif expérimental lancé en 2010** (fin 2010 / ZNA)
- Agrément des préconisateurs, des prestataires et des distributeurs : modification de **l'agrément**
 - modifier le code rural (LGII et décrets, en cours)
 - **rédiger les référentiels d'activités** (attendus début juin 2010 pour les 4 secteurs), avec l'obligation (si possible) pour la distribution de maintenir dans les rayons des conseillers formés ...

L'axe 7 du plan Ecophyto : modifier la réglementation II

- Réviser les conditions d'octroi de la mention EAJ : 1 décret de base réglementaire (interdiction cession aux non-pros) et 1 décret (définissant la mention EAJ), en cours de finalisation, + 2 arrêtés à venir (critères mention et étiquetage)
- Interdire les traitements avec des produits à base de substances extrêmement préoccupantes dans les lieux publics : arrêté en voie de finalisation

L'axe 7 du plan Ecophyto 2018: mobiliser les acteurs /

Développer des partenariats avec les jardiniers amateurs :

- Signature d'un accord cadre **le 2 avril 2010**

Il est prévu notamment dans cet accord de :

- soutenir les initiatives de réduction d'usage (du type « **zéro phyto** » pas ex.) et le recours privilégié aux méthodes alternatives
- soutenir les actions d'information et de formation des distributeurs et des jardiniers (avec des ateliers pédagogiques par ex.)
- communiquer avec les partenaires de l'accord et diffuser les outils permettant la réduction d'usage des pesticides au jardin

L'axe 7 du plan Ecophyto 2018

: mobiliser les acteurs //

- Les partenariats avec les utilisateurs professionnels :
- L'accord cadre SNCF/RFF du 16 mars 2007 (révision prévue fin premier semestre 2010)
- La charte du 2 mars 2006 avec la filière golfs (révision prévue fin premier semestre 2010)
- L'accord cadre avec les collectivités, et autres utilisateurs professionnels en ZNA (signature en juin)

L'axe 7 du plan Ecophyto 2018

: mobiliser les acteurs III

- L'information des utilisateurs amateurs et professionnels: Valoriser les résultats de la recherche en vulgarisant, échanger et diffuser les informations, favoriser les initiatives...

- La communication :

vers le grand public : sur les objectifs du plan et l'acceptation de la flore spontanée (prog 2010 P&C), d'un jardin au naturel, de fruits déformés ou avec des taches...

vers les jardiniers amateurs : campagne de communication du MEEDDM en cours ...

Campagne de communication à destination des jardiniers amateurs - Mai 2010 -



- **Etude Jardivert : 17 millions de jardiniers**, 3 catégories, toutes sensibles au message axé sur le « danger pour vos proches »
- **CC**: privilégier l'émotion pour changer les comportements
- Campagne 2010 avec presse écrite, relais web, radios locales

Vous traitez :

- votre pelouse pour enlever les "mauvaises herbes"
- votre potager pour supprimer les pucerons
- vos arbres fruitiers pour lutter contre les champignons

Savez-vous qu'en utilisant des pesticides sans précaution, vous risquez de mettre vos enfants ou vos animaux domestiques en contact avec des produits potentiellement dangereux pour leur santé ?

Les pesticides, apprenons à nous en passer !

ONEMA
écophyto2018

www.jardinezautrement.gouv.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer

© Veolia - La petite revue du jardinier

Lancement : mi mai 2010 – Durée 3 ans

L'axe 7 du plan Ecophyto 2018 : mobiliser les acteurs IV

- Les plate-formes d'échange :
 - Une plate forme dédiée aux jardiniers amateurs, pilotée par la SNHF, comme relais de l'action de com. « pour aller plus loin » : présenter de manière pédagogique les moyens existants pour réduire l'usage des pesticides au jardin, valoriser les meilleurs expériences, partager et entraîner les jardiniers, avec un forum ...
 - Une plate forme dédiée aux professionnels, pilotée par Plante et Cité pour partager les méthodes et les meilleurs résultats, et entraîner les collectivités vers les démarches permettant de réduire l'usage des pesticides en ville ...

Réduire l'usage des pesticides en ZNA : conclusion

Des perspectives encourageantes : la réduction d'usage a déjà commencée au niveau des collectivités (en tonnage, d'après l'UPJ, 2009)

Mais réduire significativement l'usage des pesticides en ZNA ne se fera pas sans les jardiniers amateurs, qui représentent 2/3 des usages non agricoles.

Pour cela il faudra réussir la campagne de communication et la plate-forme d'échange amateurs : **besoin du relais et du soutien de toutes les parties prenantes.**

Merci de votre
attention

dominique.poujeaux@developpement-durable.gouv.fr

